

METTET

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la séance d'Information et de Consultation de Bossière

Ecole communale

Le 22 avril 2025

Présents : 18 personnes dont 1 élue et 2 agents FRW

- **Citoyens :**

Etienne Marique
Yseult Marique
Carole Van Den Bergh
Jean-Pierre Marquet
Magali Brumagne
Jérôme Eippers
Ann Vandenberghe
Erwan Legrain
Wendi Deblander
Cécile Lecomte
Eric Devadder
Martine Miraux
Mathilde Lambiotte
Samuël Infantino

- **Élue :**

Françoise Léglise, Échevine en charge du PCDR

- **Pour la Commune de Mettet :**

Virginie Delsaut, agent-relais communal du PCDR

- **Pour l'organisme d'accompagnement, la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) :**

Amandine SENTE, Agent de Développement
Matteo PILATI, Agent de Développement

Principaux acronymes :

AD	Agent de Développement
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
DD	Développement Durable
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
GT	Groupe de Travail
IC	Information et Consultation
ODR	Opération de Développement Rural
PCDR	Programme Communal de Développement Rural

Mot d'introduction de Mme l'Echevine

La séance débute par un mot de bienvenue de Mme Léglise, échevine en charge du PCDR. Elle remercie les citoyens s'étant déplacés pour cette réunion, étant donné qu'une opération de développement rural ne peut être menée sans participation citoyenne. Elle les remercie également de leur présence qui laisse à penser qu'ils sont attachés à leur village et à son développement. Elle précise qu'elle est contente du nombre de participants par rapport à la taille du village. La Commune a souhaité relancer une ODR pour entendre les besoins et avis des citoyens.

Elle présente les Agents de Développement de la FRW qui accompagnent la Commune de Mettet, Amandine Sente et Matteo Pilati, ainsi que Virginie Delsaut, agent communal en charge du PCDR.

Partie « Information »

Mr Pilati débute la première partie de la présentation. Cette partie est consacrée à l'apport d'informations relatives à l'ODR avec, entre autres, ses différentes étapes et ses intervenants.

Les points abordés sont, dans l'ordre :

- l'organisme d'accompagnement de l'ODR, la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : organisation, structure,... ;
- l'ODR et ses caractéristiques principales ;
- la diversité des thèmes et des projets ;
- les étapes déjà franchies du processus ;
- le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) et ses 6 parties ;
- le processus participatif ;
- les raisons de se lancer dans une ODR ;
- les partenaires impliqués ;
- les informations relatives à la première ODR menée par la Commune de Mettet ;

A l'issue de cette présentation, plusieurs questions ont été formulées :

- Un citoyen demande de préciser ce qu'est le BEP.
- Un autre s'interroge sur la durée du processus, depuis la formulation d'une idée, jusqu'à la réalisation du projet. Il est précisé que le processus est long et qu'une ODR

compte deux temps : l'un consacré à l'élaboration du PCDR (environ 2 ans) et l'autre, consacré à la mise en œuvre des projets. Durant ce temps, la Commune a dix ans après l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon pour demander des subsides pour la concrétisation des projets mais ceux-ci peuvent se poursuivre au-delà de cette validité.

- Concernant le budget alloué aux PCDR, il est demandé si un plafond existe par village ou par Commune. Une enveloppe budgétaire d'environ 10.000.000€ par an est allouée au Développement Rural pour toutes les Communes. Il n'existe pas de plafond par Commune ou par village. Chaque Commune demande des subsides pour ses projets en cours et le SPW trie les dossiers selon des critères élaborés en interne. Ceux-ci concernent la qualité du projet, l'opportunité, le prix, etc. mais aussi le nombre de projets déjà conventionnés par la Commune (une Commune n'ayant jamais demandé de subsides sera prioritaire par rapport à une Commune ayant déjà obtenu plusieurs conventions). Une citoyenne s'interroge sur le nombre de PCDR valides actuellement. La FRW accompagne actuellement environ 130 Communes mais à des stades différents. Ces 130 Communes ne peuvent pas toutes demander des subsides à l'heure actuelle.
- Un citoyen se demande si des aménagements peuvent être prévus sur voirie régionale ou provinciale. À priori, non, la Commune doit avoir un droit de propriété sur les biens sur lesquels elle entreprend des travaux
- Un citoyen demande à la Commune si des projets de développement du Circuit de Mettet sont prévus. Il est rappelé que ce dernier est privé même si des élus participent aux CA pour mettre des balises. Le circuit est géré par une Régie Communale Autonome et perçoit des subsides de la Région wallonne.

Partie « Consultation »

Après cette partie de l'exposé traitant de nombreuses informations, Mme Sente propose aux citoyens présents de passer au partage de leurs sentiments quant à la vie à Bossière et dans l'entité de Mettet, ainsi que l'évolution souhaitée de celle-ci.

Après avoir établi quelques règles de courtoisie et de politesse pour que les échanges se déroulent dans un climat serein, les habitants sont interrogés dans un premier temps sur **leurs visions de la vie communale**. Ils doivent partager les mots qui leur viennent à l'esprit lorsqu'on évoque le terme « vie communale ».

Les réponses des participants (simultanément notées et projetées) sont les suivantes :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| • Convivialité | • Tracteurs |
| • Promenades | • Voitures |
| • Quiétude | • Vitesse |
| • Communauté | • Circulation |
| • Nature | • Vie associative |
| • Paisible | • Ecoles |
| • Ruralité | • RAVeL (+ accès) |
| • Accessibilité/proximité | • Insécurité routière |
| • Nids de poule | • Folklore |
| • Attractivité | • Bières |

- Plaine de jeux
- Bois
- Paysages
- Vallons
- Eoliennes (présentes et futures)
- Sécurité (routière, ravel)

Ensuite, il est proposé à la population de se prononcer par rapport à **la vie à Bossière et dans l'entité de Mettet aujourd'hui**. Pour lancer la réflexion, Mme Sente pose les questions suivantes : quels sont les points positifs et négatifs de la vie à Mettet ? Quels en sont les avantages et inconvénients ? Quelle fierté en retirez-vous ?

Les réactions des habitants sont alors listées dans un tableau à deux colonnes (points positifs et points négatifs). Voici le résultat de cette partie de la consultation :

Points positifs	Points négatifs
• La qualité de vie • Proximité avec la nature • Densité de la population faible • Salle des fêtes du village • Les petits bonheurs (Ermeton) • Le RAVeL • Ligne E86 vers Namur • Entretien des bas-côtés par la Commune (en fonction de l'endroit) • Vie culturelle active via les associations • Pas d'augmentations récentes des taxes • Zoning de Mettet -> emplois • Diversité des commerces sur Mettet • Maintien des 2 derniers clubs de foot de l'entité (Biesme et St-Gérard) • Ecoles communales • Bibliothèque/boîtes à livres • Piscine • Zones de loisirs dans chaque village • Présence d'un GAL et d'un futur Parc Naturel de la Molignée • Nombreux mouvements de jeunesse	• Manque de magasins alternatifs (bio, produits locaux) • Manque de transports en commun ++ (pas bien desservi) • Etat des routes (de remembrement, routes anciennes avec le passage de trop grosses machines) • Accotements • Manque de trottoirs (Plançon) • Vitesse excessive • Manque de pistes cyclables • Accessibilité du RAVeL • Manque de passages piétons • Accès à l'école dangereux • Signalisation routière (rappels avec panneaux 50, priorité de droite) • Entretien des bas-côtés par la Commune • Disparition de certains sentiers (privatisation, entretien, etc.) • Manque de soutien communal aux associations culturelles (recensement, agenda, logistique, communication, relais communal, coordination) • Manque d'un centre socio-culturel pour centraliser la vie culturelle • Communication de l'administration communale (manque de réponses aux questions) • Manque de mise en valeur du patrimoine historique (signalisations, informations)

Points positifs	Points négatifs
	• Manque de médecins • Urbanisation avec appartements (perte du caractère rural des villages) • Egouttage parfois problématique (à ciel ouvert, ruissellements, nuisances) • Entretien/rénovation des zones de loisirs (dont Bossière) • Déchets sauvages/dépôts clandestins (+ de poubelles à certains endroits) • Manque de liaisons vers certaines écoles (Malonne, Gerpennes, Burnot)

Durant cette phase de consultation, plusieurs points ont été discutés :

- Concernant le développement du village et la création de lotissements, la Commune précise qu'elle est actuellement en train de travailler à la création d'un nouveau Schéma de Développement Communal (SDC) posant les futures règles de l'aménagement du territoire. Ce schéma devra suivre les balises du nouveau Schéma de Développement du Territoire (SDT) de la Région Wallonne, tout en précisant certains aspects pour qu'il colle mieux aux caractéristiques du territoire. Ce Schéma répond, notamment, à la directive « STOP béton » de la Région, qui prévoit la fin de l'artificialisation des sols, et donc des nouvelles constructions, en 2050. Le SDT ne prévoit qu'une seule centralité : Mettet-centre, en sachant que la densification des constructions devra se réaliser principalement dans les centralités. La Commune aimerait en ajouter une ou deux, et axer son schéma sur le recensement des zones peu propices à l'urbanisation en vue de prévenir les risques de crues et d'inondations. Le cahier des charges, pour désigner l'auteur de projet, est passé au dernier Conseil communal.
- Il est précisé que l'agrandissement du zoning de Mettet est en cours, ce qui est, selon un participant, une bonne chose pour l'emploi et l'économie locale.
- Concernant la vitesse excessive constatée sur les routes des villages, la Commune précise qu'elle ne peut pas prévoir des aménagements sur les voiries ne lui appartenant pas. Ce problème ne concerne pas que Bossière mais aussi d'autres villages de l'entité. Le PCDR ne permet pas, non plus, de s'attaquer directement à ce problème. Cependant, dans certains projets d'aménagement d'espaces publics, il s'est déjà vu que la région profite de l'occasion pour financer l'aménagement des voiries concernées par le périmètre des travaux.
Suite à une question d'un citoyen sur le placement de radars fixes ou mobiles sur des axes stratégiques, Mme Léglise précise que leur nombre est directement limité par le budget de la zone de police.
- Concernant la plaine de jeux de l'école du village, elle n'est accessible qu'aux élèves pendant les heures scolaires.
- Un citoyen demande ce qu'est la différence entre le GAL et le futur parc naturel de la Molinee. Les territoires couverts par l'un et l'autre ne sont pas exactement les mêmes, bien que la commune de Mettet, dans son ensemble, soit reprise dans les deux entités. Le GAL est financé par des fonds européens afin de mettre en place des actions autour de l'économie locale, des circuits courts, de la culture, de la mobilité, etc. Le

parc naturel, lui, sera financé via des fonds régionaux et axera plus ses actions sur le tourisme, le développement de la nature et de la biodiversité.

Le constat relatif à la vie actuelle posé, il est alors proposé aux citoyens de se pencher sur la vie à Bossière et dans l'entité de Mettet demain. Mme Sente demande quelle(s) est(sont) l'(les) évolution(s) souhaitée(s) pour le village et la commune ? Et le futur à éviter à tout prix ?

Les craintes et souhaits alors émis par les villageois sont repris dans le tableau ci-dessous :

Souhaits	Craintes
• Un centre culturel • Panneaux de mise en valeur du patrimoine • Création de logements pour les jeunes familles • Partenariat TOTEMUS sur la commune (chemins de balade avec chasses aux trésors et QR-codes) • Amélioration du réseau électrique • Rénovation de la zone de loisirs de Bossière • Généralisation de la fibre optique • Amélioration de l'égouttage/des trottoirs • Sécurisation des usagers doux (passages piétons, accotements, pistes cyclables) • Salle des fêtes à Saint-Gérard (en cours) • Amélioration des accès aux RAVeL/sécurisation du RAVeL (zone bois l'abbé, accès voitures/quads/motos, agressions ponctuelles) • Réouverture des sentiers (privatisation) • Maintien des zones vertes (espaces publics) • Dispositifs pour la réduction de la vitesse (chicanes, flashes, lidars, contrôles mobiles, panneaux lumineux « smiley », formes géométriques) • Création d'une zone de convivialité/de rencontre/cœur de village dans chaque village	• L'urbanisation (appartements, etc.) • Développement de champs photovoltaïques et éoliens • Décrochages électriques • Déboisement • Arrivée du loup sur le territoire/ratons laveurs/rats • Augmentation de la vitesse sur les routes

Souhaits	Craintes
- Mise en valeur du patrimoine architectural et Petit patrimoine dans le village (chapelles, potales, etc.) - Faire connaître le petit patrimoine de la commune, l'histoire des villages de l'entité (rendre public l'inventaire du PPP, par exemple) - Une halle de producteurs locaux - Réorganisation d'un salon bien-être sur la commune	

Lors de cette phase de la consultation, plusieurs discussions ont été menées entre les participants :

- Un participant se demande où va se situer la future salle des fêtes de Saint-Gérard. Le dossier est actuellement entre les mains du BEP et la salle devrait se situer à proximité du terrain de football du village.
- Il est signalé que l'installation de la fibre optique dans les villages se fait progressivement, section par section.
- Mme Léglise explique que la disparition du salon bien-être, anciennement organisé sur la commune, est principalement due à un essoufflement des organisateurs.
- Par rapport au RAVeL passant à proximité du village, un sentiment d'insécurité se développe parmi la population suite à plusieurs agressions d'utilisateurs de cette voie douce. La population souhaiterait y remédier avec de la prévention et des dispositifs de contrôle.

La consultation se poursuit alors par un « **travail personnel** ». Un document papier permettant une expression écrite (parfois plus aisée pour certains) est proposé aux participants. 14 d'entre eux remplissent ce document comprenant deux sections.

La première leur propose de lister les cing thèmes qui leur semblent les plus importants de la vie communale. Ci-après sont listés ces thèmes en supprimant les doublons ; le côté quantitatif/récurrance des thèmes sera considéré lors des réflexions menant à la définition des thèmes des GT.

Les thèmes repris par les citoyens sont :

- Sécurité
- Mobilité
- Environnement
- Convivialité
- Vitesse
- Culture
- Circuit court/local
- Préservation de la nature
- Espaces publics verts
- Loisirs pour les enfants
- Quiétude
- Proximité
- Transports en commun
- Dynamique culturelle
- Vie socio-culturelle
- Tranquillité
- Lieux de rencontre
- Vie associative
- Sports
- Voitures
- Accessibilité
- Routes
- Urbanisation
- Tourisme
- Centre culturel
- Paix
- Sécurité routière
- Passages piétons
- Intergénérationnel
- Propreté
- Bien-être
- Sécurité pour l'école
- Promenades
- Activités
- Folklore
- Préservation du paysage
- Agriculture locale
- Histoire
- Rénovation des logements
- Ressourcement
- Mobilité douce
- RAVeL
- Lignes téléphoniques

Une seconde partie du document est consacrée à la vision du village idéal pour les habitants de Bossière. Il est proposé aux participants de s'exprimer en complétant la phrase suivante : « Dans mon village idéal, ... ».

Voici les différentes façons de terminer cette phrase pour les participants :

- *Il y aura toujours une école, rassembleuse. Il y aura toujours un comité de fête pouvant proposer des moments de rencontres et d'échanges entre habitants. Il y aura toujours des enfants en vélo, par les champs, les bois.*
- *Le calme et le bien-être.*
- *Liens culturels, liens transports publics, maillage écologique, calme, mise en valeur du patrimoine historique, accès au RAVeL.*
- *Tous les points ci-dessus.*

- *De bonnes routes sécurisées, accès aux chemins communaux (rando), un espace culturel, mieux desservi par les transports en commun.*
- *Un village avec beaucoup de jeunes, vivant, dynamique, avec des emplois locaux, diversifiés, fleuris, avec des pistes cyclables accessibles au RAVeL.*
- *Les habitants auraient accès à tous leurs besoins sociaux, culturels, de consommation et professionnels à proximité.*
- *Nous vivons en harmonie avec la nature, nous profitons de la vie entre voisins. Nous vivons une vie au rythme de la nature et profitons de chaque moment de la vie.*
- *Il conserverait son caractère rural et une convivialité propre à un village. Pas d'urbanisation du territoire.*
- *Il y a fait bon vivre. Le patrimoine serait mis à l'honneur. La sécurité serait de mise avec des trottoirs, passages pour piétons existants. Le vert serait prédominant. Moins de constructions, place à la rénovation.*
- *Mes enfants pourraient faire du vélo et aller à l'école en toute sécurité, je pourrais me promener sur des sentiers sans crainte des voitures, je pourrais faire mes courses en vélo, je rencontrerais davantage mes voisins lors d'actions culturelles (théâtre, concert...) et la prévention santé aurait plus de place.*
- *Un village avec un cœur de village convivial et sécuritaire, où la culture et la vie associative sont présentes. Un village qui a accès facilement aux villes et commerces et où les sentiers sont préservés et mis en valeur (idem pour le petit patrimoine) + maintien de son école.*
- *C'est la mise en valeur de son histoire, l'historique ainsi que de garder notre verdure, l'ambiance villageoise, ne pas construire plus de bâtiments. Osez laisser les enfants se balader dans les rues du village.*
- *Il y aurait plus de zones ouvertes aux enfants de tous âges, avec plus d'activités, entretien des routes et bas-côtés. La sécurité sur le RAVeL et/ou dans les sentiers, mise en valeur des architectures historiques (cimetières, maisons...).*

Sur ce même document, il était également proposé de faire part de sa **priorité** pour son **village idéal**. Voici les 14 priorités formulées :

- *Des projets permettant le lien.*
- *La sécurité.*
- *Moins de nids de poules, plus de propreté, moins de vitesse.*
- *La sécurité routière des usagers doux ainsi que la réalisation de trottoirs.*
- *Un espace villageois/enfants.*
- *Meilleure communication vers les écoles (Burnot, Gerpennes, Malonne, Sambreville).*
- *Vie sociale, vivante et dynamique.*
- *Que les enfants puissent continuer de vivre la vie de village, jouer dehors, faire du vélo entre amis, aller à l'école à pied.*
- *Veiller à la sécurité de tous : sécurité routière, sécurité de l'habitat (vols), sécurité sur le RAVeL.*
- *Des casse-vitesses seraient présents, y compris dans les impasses souvent oubliées.*
- *Garder la quiétude et l'ambiance conviviale de village.*
- *Que chaque producteur soit mis en lumière / Que chaque association soit soutenue / Que chaque citoyen soit épanoui.*

- *Y ajouter plus de vie, avec des rencontres avec les habitants sans que cela ne devienne commerciale... J'aimerais que mes enfants puissent se sentir en sécurité dans les rues de notre village.*
- *La sécurité avant tout sur les rues et sur les routes avec la création de passages piétons, casse-vitesses, ...*

Cette dernière mise à contribution des participants clôture la partie « Consultation » de la soirée.

Clôture de la séance

Après cette dernière possibilité d'expression, les Agents de Développement présentent les suites de l'ODR.

Un document d'évaluation de la réunion est distribué aux participants pour qu'ils puissent donner leurs avis sur cette dernière. 14 formulaires ont été remplis et remis aux AD (voir annexe).

Mme Léglise conclut la réunion en remerciant les participants et elle invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Elle les informe également de deux appels à candidatures :

- Pour le Conseil Communal des Aînés (plus de 55 ans) : à envoyer avant la fin mai.
- Pour le Conseil consultatif de la personne en situation de handicap.

Pour le Bureau Régional ESEM
de la Fondation Rurale de Wallonie

Amandine SENTE – Matteo PILATI
Agents de Développement

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Entre-Sambre-et-Meuse
Amandine SENTE – Matteo PILATI
Rue de France, 66 - 5600 Philippeville
Tél 071 66 01 90
A.sente@frw.be ou m.pilati@frw.be

Annexe : Evaluation de la séance par les citoyens

Ci-dessous, les résultats de l'évaluation réalisée par 14 participants à la séance d'IC de Bossière.

A la question 1 'Avez-vous le sentiment que vous avez pu exprimer vos idées et qu'elles ont été écoutées ?' :

Tous les participants répondent par l'affirmative (« absolument ») en soulignant, entre autres : la convivialité, le professionnalisme des présentateurs et la bonne écoute de tous.

A la question 2 'Que pensez-vous de la répartition entre le temps consacré à l'Information et le temps consacré à la Consultation ?' :

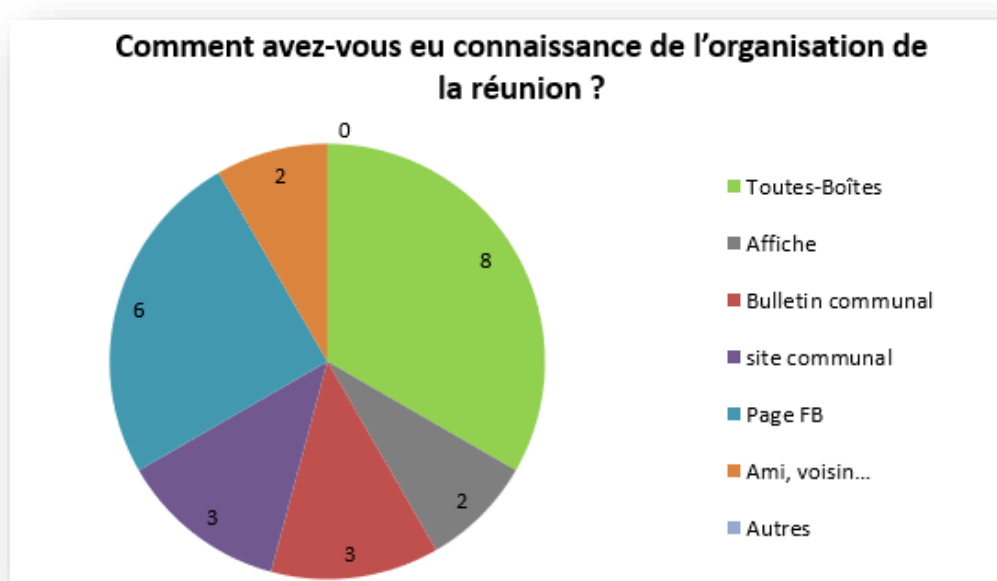
Tous les participants répondent par l'affirmative (« bonne répartition »).

A la question 3 'Avez-vous trouvé intéressant d'écouter les avis des autres participants à la réunion ?' :

La totalité des participants répondent par l'affirmative, en signalant, entre autres : la diversité des idées, la complémentarité des avis et l'intérêt d'écouter les souhaits, parfois similaires, des autres.

Grâce à la question 4, on obtient des informations sur la façon dont les gens ont appris la tenue de la soirée :

On observe, grâce au graphique ci-joint, que c'est le toutes-boîtes qui a été le plus « efficace » pour cette séance d'information et de consultation (8), suivi par la page Facebook communale (6), le bulletin et le site communal (3 chacun), ainsi que le « bouche à oreille » et les affiches disposées à la Commune (2 chacun).



L'appréciation générale peut être qualifiée de **positive** comme le montre ce dernier graphique, avec 7 appréciations très positives et 7 positives.

